



PUBLIC CONCERNE

Personnes titulaires du SST.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre de maintenir et actualiser les compétences de secouriste du travail et d'acteur de prévention dans l'entreprise ou l'établissement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément au Document de référence SST INRS :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINES DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Etre titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Plan d'intervention + pictogrammes

Plan d'actions prévention + pictogrammes

Défibillateur automatisé externe de formation avec accessoires

Lot de mannequins avec dispositif de protection individuelle (mannequins RCP adulte, enfant et nourrisson)

Divers matériels pour la réalisation des simulations

Mise à disposition d'une salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m² minimum

METHODES PEDAGOGIQUES

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...

CONDITIONS DE CERTIFICATION

Epreuve certificative en 2 parties (cas concrets et questionnements) reprenant l'ensemble des compétences.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative dans son intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

L'IFPST est «Entité habilitée de niveau 1 ». Tous les formateurs sont titulaires du certificat de « Formateur SST » en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION

7 heures - Formation par groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Via le CPF : inscription via moncompteformation.gouv.fr

Via un AIF : Nous contacter pour saisie du devis sur Kairos- Délai de 15 jours minimum pour étude du dossier par Pôle Emploi.

Formation continue via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique.

Financement personnel : Pas de délai spécifique.

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation : Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

Note : bien que la formation soit accessible, les épreuves certificatives peuvent se révéler incompatibles à certains handicaps (voir ci-dessus)